

CHATEAUNEUF

2
0
1
5

Bulletin municipal

Sommaire

- 1 - Editorial
- 2 - Principales délibérations
- 3 - Coeur de Savoie
- 4 Nos différences
- 5 - Signalétique - Eclairage public
- 6 - Budget Travaux 2014
- 7 - Elections Départementales - ADSL2+
- 8 - Travaux Maltaverne - Photo-voltaïque
- 9 - Co-voiturage
- 10 - Familles à énergie positive
- 11 - Espaces verts - Classe de mer (infos juin 2014)
- 12 - Formation Premiers Secours - Règles de civisme
- 13 - Page des enfants
- 14 - Temps d'Activités Périscolaires
- 15 - Bibliothèque / aux 3 pommes
- 17 - Silence vaut accord / Site web
- 18 à 20 - Vie des associations
- 21 - Patrimoine/Restauration du maître-autel
- 22 - Photos du 11 novembre
- 23 - Concert de Noël
- 24 - Cérémonie des Voeux 2015
- 25 à 26 - Infos-services
- 27 - La mairie à votre service
- 28 - Carnet d'adresses
- 29 - Etat-civil 2014

publié par le Conseil Municipal de Châteauneuf (73)

directeur de la publication : Henri Carrel

crédit photos : Benoit Carrot, Claude Cholat, Fanny Japhrey, Charles Maréchal, Vincent Marthelot, Gilles Maugie, Equipe pédagogique de Châteauneuf, Liliane Luc, François Larzem, Reynald Reyland.

Infographie : GM

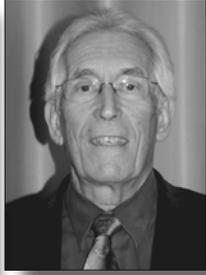
imprimé chez "Imprimerie de Savoie", tél : 04 79 71 96 63

en 420 exemplaires

janvier 2015



Édito



2014 a été marquée par le renouvellement de notre Conseil Municipal. Je l'ai évoqué dans "Châteauneuf - Infos" du mois de juin. Je veux vous confirmer que travail et investissement sont le quotidien de vos élus. Le dynamisme des nouveaux complète harmonieusement l'expérience des plus anciens. Si aucune réalisation d'ampleur n'a marqué 2014 vous constatez le volume de "petits" investissements dans les domaines les plus variés.

2015 verra l'aboutissement visible de certains projets : que ce soit la réalisation de l'espace récréatif et sportif (cf bulletin janvier 2014), la création d'un site internet communal interactif, la concrétisation de la baisse de consommation de l'éclairage public entre autres.

La lecture de ce bulletin entièrement réalisé par nos soins illustre l'esprit dans lequel nous travaillons. Loin de la morosité parfois savamment entretenue, vous constaterez que la commune est le lieu de tous les possibles.

L'entretien des patrimoines, des propositions culturelles, des réflexions, des projets pour un environnement durable, sans oublier ... le potager des enfants, l'attestent avec clarté.

Mais ces "possibles" passent par une coopération intercommunale renforcée. L'efficacité des services offerts à la population en dépendra, qu'ils soient portés par la Communauté de Communes (enfance, jeunesse, personnes âgées) ou par un syndicat intercommunal (écoles, activités périscolaires). Une commune seule n'aurait ni le potentiel, ni la capacité de proposer ces réalisations.

D'autre part, on voit bien que la construction Etat-départements-communes vieille de deux siècles n'est plus raisonnable. C'est dans un contexte difficile économiquement, ardu dans la mise en place d'une nouvelle organisation territoriale qu'il nous faut être constructifs et inventifs. Evolution ne signifie pas oubli des citoyens, absence de projets ou ... perte d'identité.

C'est ce message d'espoir que je veux transmettre, loin de certains propos uniquement défaitistes ou alarmistes.

Message d'espoir qui accompagne mes vœux et ceux du Conseil Municipal pour une année 2015, heureuse pour vous et vos familles.

Le Maire,
Henri CARREL

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DE 2014

Extrait des délibérations prises par le conseil municipal durant l'année 2014. Nous vous rappelons que les réunions du Conseil Municipal sont ouvertes au public.

Séance du 20 janvier :

Election d'un délégué à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de Cœur de Savoie



Subvention de 200 euros à l'APE des écoles pour l'organisation du loto

Renouvellement baux de location terrains agricoles

Contrat de maintenance informatique

Remplacement et aide agent technique durant l'été

Séance du 3 mars :

Création syndicat intercommunal de gestion des écoles du Gelon et du Coisin (SIEGC) et désignation des délégués de la commune.



Séance du 17 mars :

Approbation des comptes administratifs et de gestion du budget communal 2013 et du budget assainissement 2013

Séance du 28 mars :

Election du maire et des adjoints
Désignation des délégués auprès des syndicats intercommunaux

Séance du 29 avril :

Vote des taux d'imposition des taxes communales

Vote du budget communal 2014

Vote du budget assainissement 2014

Renouvellement du contrat de l'agent en charge de l'agence postale communale

Délégations de pouvoir données au maire



Séance du 12 juin :

Subventions aux associations

Mise en place d'une commission spécifique MAPA (marchés à procédure adaptée)

Proposition d'une liste de commissaires : commission communale des impôts directs

Séance du 1er septembre :

Approbation rapport de la CLECT

Approbation taxe communale sur la consommation finale d'électricité

Convention avec le SIEGC : groupement de commande pour les travaux d'aménagement des espaces publics récréatifs et sportifs à Maltaverne

Demande de subvention au Conseil Général : sécurisation sur



la RD 202 à Freydière Bas et restauration stèle Dr Duclos devant l'église.

Séance du 30 octobre :

Attribution d'indemnité receveur municipal

Subvention à l'école : projets chorale et découverte des percussions

Séance du 04 décembre :

Pouvoir au maire : signature convention pour l'épandage des boues station d'épuration avec la Chambre d'agriculture

Fixation du tarif des billets des concerts organisés par la commune

Rétrocession à la commune d'une parcelle acquise par l'établissement public foncier local (EPFL)



COEUR DE SAVOIE DES DEBUTS PROMETTEURS

Le n°2 du magazine de la communauté de communes Cœur de Savoie vous est parvenu en décembre

Nous vous livrons quelques réflexions de début de mandat.



Un large consensus caractérise les débats du conseil communautaire. Tous les votes sont acquis soit à l'unanimité soit avec quelques voix d'opposition ou d'abstention.

C'est un signe encourageant lorsque l'on se souvient du vote négatif de nombreuses communes et du militantisme actif de certains élus contre cette création.

Il est agréable de constater que nous pouvons travailler ensemble malgré des différences d'appréciation, de conviction, quelle que soit la surface ou la démographie des communes. C'est une belle preuve d'unité et de cohésion du territoire.

Une vision ambitieuse transparait déjà. Les compétences économiques, développement durable, environnement par exemple montrent la volonté de confirmer le projet : un territoire où l'on peut travailler et bien vivre.

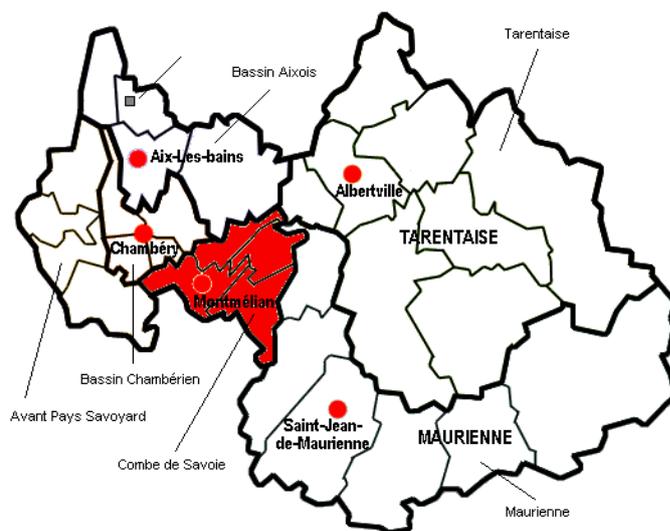
Une volonté de coordination et de construction en commun à travers les compétences telle que l'agriculture, l'urbanisme, la cultu-

re ou le tourisme. Ces domaines faisaient déjà l'objet de travail en commun. Il s'agit maintenant de construire. Cette volonté affirmée donnera cohérence et cohésion au territoire.

La proximité avec les administrés demeure. Les quatre «antennes» : (Chamoux, La Rochette, St-Pierre d'Albigny, Montmélian) peu éloignées et facilement accessibles tant physiquement que par téléphone ou messagerie. Les six conseillers municipaux de Château-neuf participant aux commissions de travail, vos deux conseillers communautaires y sont particulièrement engagés.

*Ces quelques impressions ne sont pas l'expression d'un optimisme béat. Nous savons que le temps et l'énergie seront indispensables pour persévérer. Il faudra mener constamment et objectivement une analyse de notre travail pour vérifier la véracité de **Cœur de Savoie**, "terre de nature et d'audace".*

H.CARREL



NOS DIFFERENCES C'EST NOTRE POINT COMMUN !

Un vrai événement que celui proposé en novembre et décembre par **les services jeunesse sur les territoires de nos anciennes communautés de communes** Gelon/Coisin et Combe de Savoie.

Une action menée depuis 2011 après le succès de l'action sur les addictions.

« Notre projet s'est élaboré progressivement en recueillant l'opinion des jeunes du collège « Les Frontailles » à St Pierre d'Albigny puis en découvrant alors l'envie des jeunes générations de s'exprimer sur les différences » soulignent les organisateurs.

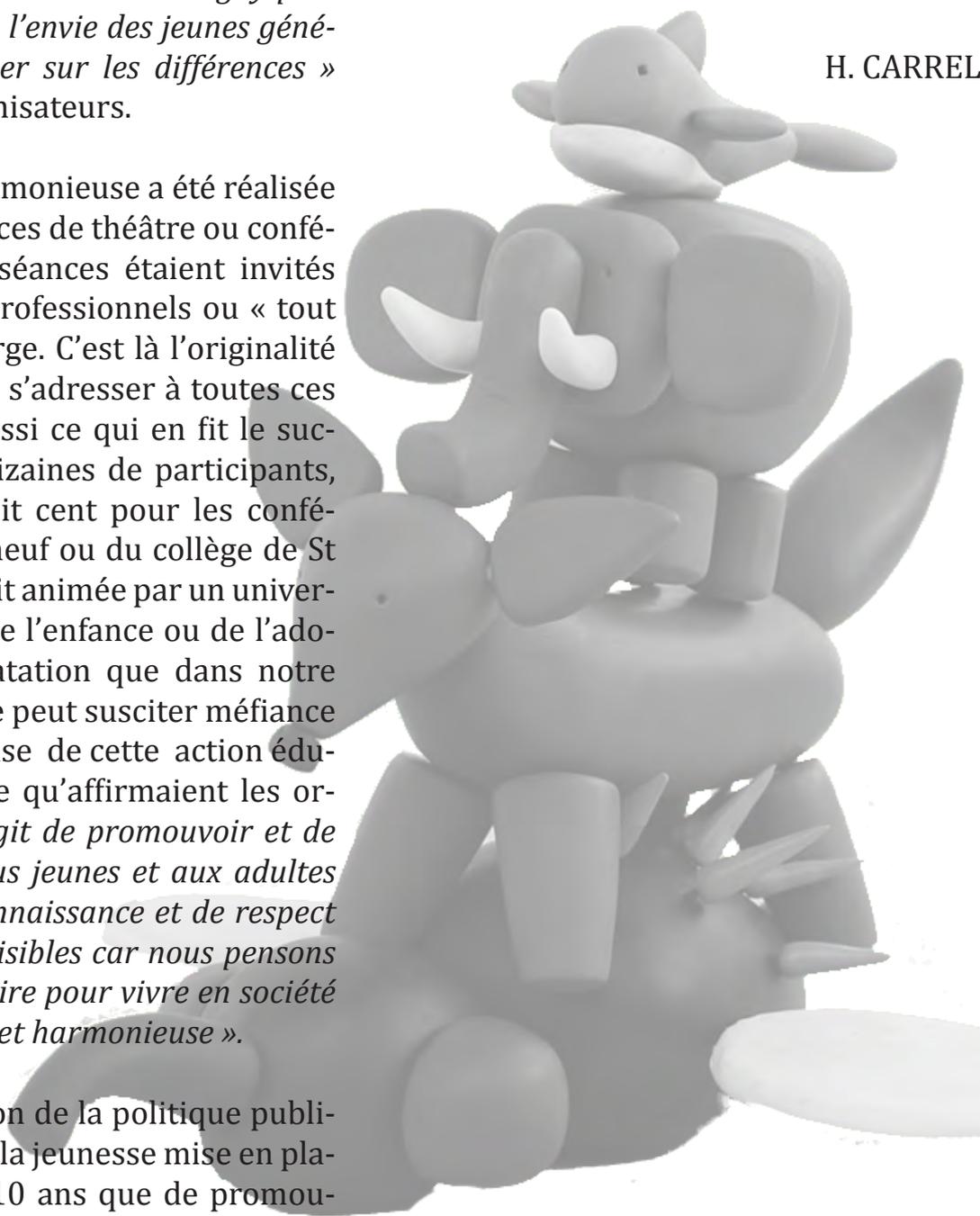
La construction harmonieuse a été réalisée autour de films, pièces de théâtre ou conférences. Au fil des séances étaient invités les collégiens, les professionnels ou « tout public » au sens large. C'est là l'originalité de ce projet que de s'adresser à toutes ces catégories. C'est aussi ce qui en fit le succès. De quelques dizaines de participants, le nombre dépassait cent pour les conférences de Châteauneuf ou du collège de St Pierre. Chacune était animée par un universitaire spécialiste de l'enfance ou de l'adolescence. La constatation que dans notre société la différence peut susciter méfiance ou rejet était à la base de cette action éducative. C'est bien ce qu'affirmaient les organisateurs *« il s'agit de promouvoir et de transmettre aux plus jeunes et aux adultes des valeurs de reconnaissance et de respect de nos différences visibles car nous pensons que cela est nécessaire pour vivre en société de manière apaisée et harmonieuse ».*

C'est aussi la mission de la politique publique en direction de la jeunesse mise en place depuis plus de 10 ans que de promou-

voir de tels projets. C'est aussi l'honneur de nos territoires ruraux que de proposer non seulement des services de qualité aux jeunes et aux familles mais aussi d'ouvrir le débat sur les problèmes de société.

Dans les temps incertains que nous traversons où la différence peut conduire à la discrimination ou à la haine, nous souhaitons que ce mois contribue à renforcer les valeurs humanistes qui doivent fonder les relations entre tous.

H. CARREL



ENVIRONNEMENT : ÉCLAIRAGE PUBLIC



Prendre conscience de l'impérative nécessité de préserver l'environnement suppose de s'interroger sur les postes énergivores, et de considérer que chaque geste compte. Nous

avons ainsi entamé une réflexion sur l'éclairage public. Le constat : de multiples contrats (16), une facture de 14 000€, et parallèlement sur le marché une offre technologique qui évolue, nos voisins qui bougent, bref, l'occasion de faire le point et de se poser quelques questions comme :

- peut-on renégocier les contrats edf?
- quand faut-il éclairer?
- que faut-il éclairer?
- quel intérêt écologique à atténuer l'éclairage?
- quelles économies sont accessibles (coût et retour sur investissement)?
- que font les autres communes?

- peut-on se faire aider techniquement, financièrement?
- inconvénients?

Après avoir neutralisé l'éclairage de l'église à partir de 23 heures pour satisfaire à l'arrêté du 25 janvier 2013 relatif aux bâtiments non-résidentiels (lutte contre les nuisances lumineuses et les consommations d'énergies), nous entreprenons un recueil d'informations afin de concrétiser un petit pas supplémentaire.

Des demandes de devis permettront de trancher. Mais il faut d'ores et déjà admettre que ce qui coûte le moins cher pour une petite commune comme la nôtre est le plus souvent l'extinction de certains points lumineux au delà d'une certaine heure voire l'extinction totale.

Nos voisins de Coise l'ont mise en place progressivement sur un an sans objections notoi-res, ceux de Fréterive également. Parmi d'autres c'est une des solutions possibles que nous vous exposerons à l'issue de notre présente recherche.

La sobriété requiert de l'enthousiasme.

Pierre Rabhi, agriculteur, écrivain et penseur français d'origine algérienne

COMMISSION SIGNALÉTIQUE

La commission s'est constituée pour étudier et améliorer la signalétique de la commune. Dans un premier temps, au cours de réunions de travail qui auront lieu au cours du premier semestre, celle-ci va recenser les voies, chemins et hameaux concernés et réfléchira à la pose de



plaques de dénomination ou d'orientation. Elle s'informerera parallèlement auprès de municipalités voisines qui ont déjà mis en place leur signalétique sur les solutions retenues (types de matériels employés et coûts).

A l'issue de ce recensement et des informations collectées la commission fera des propositions. Des réunions de concertation avec les habitants suivront à des dates qui vous seront communiquées. Le Conseil Municipal délibèrera au final sur les solutions retenues.

Vincent Marthelot

BUDGET COMMUNAL : LES TRAVAUX DE 2014



Description	Réalisations	Coût	Suivi / Subventions
Voirie Réfection	Colovron, Coisin,	41 249€	réalisé
Entretien	Voies communales / Eglise	20 800€	réalisé
Bâtiments	Mairie - escaliers Presbytère chauffage Appartement Poste Chauffe-eau Local communal Toiture église Fermetures Salle des fêtes	1 740€ 5 935€ 7 135€ 537€ 700€ 4 000€	réalisé réalisé réalisé réalisé réalisé réalisé
Urbanisme	Espace récréatif et sportif de Maltaverne dont participation SIEGC Equipement multi-sports	*98 610€ 26 000€ 52 160€	en cours 15 000€/en cours
Réseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Eaux pluviales Temporel • Eclairage public Eglise • Eclairage public Maltaverne 	9 244€ 700€ 4 430€	réalisé réalisé réalisé
Divers	Borne Incendie Eclairage public	2 230€ 1 401€	réalisé réalisé
Patrimoine	Restauration maître-autel	10 500€	3 045€ / en cours
Matériel	Perforateur	715€	réalisé



MARS 2015 : ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Vous allez être invités à élire vos nouveaux conseillers départementaux, les 22 et 29 mars prochain.

Les nouvelles élections départementales seront organisées les 22 et 29 mars 2015 : elles remplacent les élections cantonales, loi du 17 mai 2013, les conseillers généraux devenant des conseillers départementaux.

Ils sont élus pour 6 ans, forment l'assemblée qui dirige le département, le Conseil Départemental (nouveau nom du Conseil Général).

Le mode de scrutin est le suivant :

Pour chaque canton, un binôme (femme & homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours. Pour être élu au premier tour, le binôme doit obtenir :

- au moins la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50%),
- un nombre de suffrages égal à au moins 25 % des électeurs inscrits.

Si aucun binôme n'est élu dès le premier tour, il est procédé à un second tour.

Au second tour, les deux binômes arrivés en tête peuvent se maintenir. Les autres peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits. Le binôme qui obtient le plus grand nombre de suffrages au second tour est élu.

Il y a aussi du changement du côté des cantons, la Savoie qui compte aujourd'hui 37 cantons et autant de conseillers généraux va donc être réduite à 19 cantons mais dénombrera 38 conseillers départementaux (un binôme mixte par canton).

A l'actuel canton de Chamoux sur Gelon (10 communes). Saint-Pierre-d'Albigny deviendra notre nouveau canton. Il comprendra 26 communes : Cruet, Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Pierre-d'Albigny, Fréterive, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, Châteauneuf, Chamousset, Bourgneuf, Hauteville, Chamoux-sur-Gelon, Betton-Bettonet, Villard-Léger, Champlarent, Montendry, Aiton, Bonvillaret, Randens, Montsapey, Argentine, Epierre, Saint-Léger, Saint-Pierre de Belleville, Saint-Alban d'Hurtières, Saint-Georges d'Hurtières, Montgilbert et Aiguebelle.

INFRASTRUCTURES : SURF TRES HAUT-DEBIT : UNE RÉALITÉ EN 2015

En bref :

- la fibre optique arrive à Maltaverne en 2015, accessible à 98% de la population,
- les hameaux des Iles et de Colovron restent situés en limites de zone en terme de distance et donc de performances,
- le(s) différent(s) opérateur(s) proposeront les services et offres relatifs aux nouveaux débits,
- le dégroupage total (= offres concurrentes) n'est pas acquis.

Quelques précisions ?

L'adsl : une technologie qui permet de faire circuler des données de façon segmentée et rapide pour la voix, les données vers et depuis l'abonné.

Aujourd'hui l'offre ADSL sur la commune est d'un débit théorique de 2Mb/s - souvent nettement moins. Il est insuffisant pour envisager de recevoir TV, vidéos, jeux, télé-travail. Or la performance d'une liaison ADSL dépend de quatre facteurs : 1-longueur de la ligne (cuivre), 2-qualité de la liaison, 3-du modem, de la box, 4-type de connexion entre l'ordinateur et le modem (wifi/câble) : tous les maillons de la chaîne comptent!



En 2015 le transport de l'information connaîtra une petite révolution sur Châteauneuf avec la mise en place d'une fibre optique le long de la RD204 entre les boîtiers répartiteurs de Coise et Châteauneuf (ancienne Poste) en remplacement de fils de cuivre. Commandités par l'opérateur historique FT/Orange, la mise à niveau sera réalisée en cours d'année. (période de l'intervention pas encore connue).

A l'issue de ces travaux les abonnés bénéficieront de la norme « **ADSL2+** ». soit 20Mb/s mais en fait fonction de la distance entre répartiteur et logement et de la qualité de la liaison.

Et demain? : Il n'est pas prévu d'investissements sur ce dernier maillon - boucle locale - pour le moment. Sont envisageables après des investissements privés la mise en concession ou l'affermage sur le modèle de la distribution de l'eau. A suivre...

AMÉNAGEMENT DE MALTAVERNE

Les travaux de la première des 4 phases prévues ont commencé le 5 janvier et seront terminés pour le 14 février. Ils comprennent :

- (lot 1) la confection d'une cour d'école à l'arrière du bâtiment avec clôture et accès handicapés,
- dans le prolongement sur une plateforme aménagée un city-stade (lot 2),
- un vaste espace de jeux en herbe.



Le SIVU scolaire participe à l'investissement sur le lot 1 et une convention a donc été signée avec lui.

Un équipement constitué d'un point d'eau, de l'éclairage et de prises de courant permettra

d'accueillir les animations ponctuelles comme la vogue annuelle.

ENVIRONNEMENT : PHOTO-VOLTAÏQUE

22 000€, c'est ce que l'installation photo-voltaïque de l'école nous a rapporté depuis sa mise en service en 2009. Son rendement est assez constant malgré les variations météorologiques, soit 3 667€ par an en moyenne.

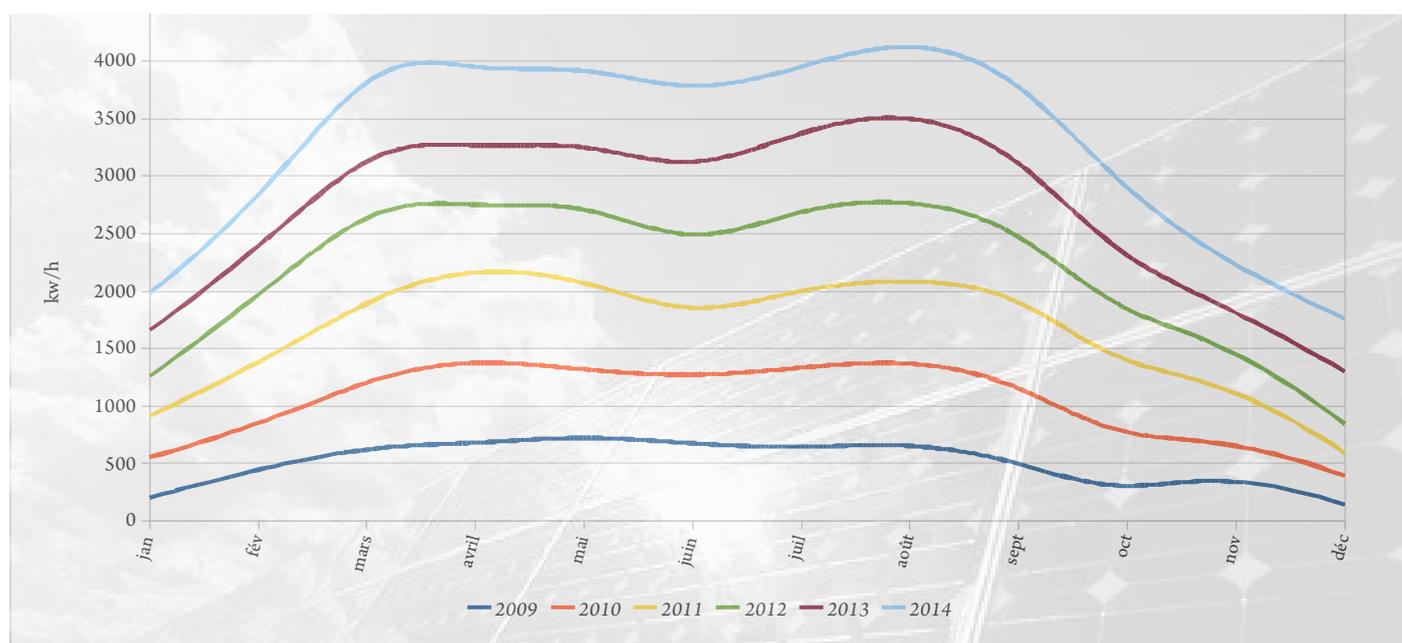
Pour mémoire rappelons que les panneaux qui la constituent sont installés en brise-soleil et produisent bon an mal an 5 500 à 7 000kw/h/an, un bilan supérieur à celui initialement prévu (amortissement prévu sur 10 ans)..

Annuellement cette réalisation contribue à lutter contre le réchauffement du climat à hauteur

de 400 kg de CO₂ évités. Au vu de l'énorme enjeu rappelé lors de la récente conférence de Lima *toutes les initiatives sont bonnes à (entre) prendre!*

Rappel : la commune de Châteauneuf offre une prime de 300€ si vous-même optez pour un équipement "renouvelable" : consulter le "Guichet Unique Pour La Maîtrise de l'Energie" auprès du Conseil Général :

http://www.savoie.fr/aides-et-service-fiche/id_aide/604/profil/16/2758-infos-pratiques.htm



Production photo-voltaïque mensuelle cumulée des années 2009 à 2014

Le covoiturage c'est pas du bla-bla! ... car,

CO-VOITURER ?

C'est partager un trajet dans son véhicule ou dans celui de quelqu'un pour un trajet ou un voyage pour une même destination.

Il arrive que plusieurs co-voiturages couvrent une grande distance ou que l'on change de voiture ou de passager en cours de trajet.

POURQUOI ?

- Par manque de voiture
- Parce que les carburants et les péages sont de plus en plus onéreux, et les parkings coûtent cher et sont souvent saturés
- Pour réduire son empreinte carbone
- Parce que les gares et les aéroports ne sont pas toujours où l'on doit aller.
- Parce que les distances « avalées » semblent moins longues quand on n'est pas seul(e).
- Par souci d'économie et de liberté par rapport aux autres transports,

POUR OÙ ?

Pas de généralité car chaque parcours peut être dif-



férent :

Se rendre à son travail

- Se rendre à la gare, l'aéroport, en ville,
- Se rendre à un stage, à un examen, dans la famille, chez des amis, un peu loin..., à un spectacle
- Partir en villégiature, etc...

COMMENT ?

En proposant ou en cherchant un covoiturage auprès de votre famille, vos amis, vos collègues, vos voisins ou bien la demande se fait naturellement par le biais d'un site internet spécialisé dans les annonces de covoiturages.

QUEL SITE INTERNET CHOISIR?

Pour vous simplifier la tâche et après plusieurs essais (inscriptions, voyages, comptes-rendus et

calculs et une lecture assidue de toutes les caractéristiques des sites existants), il ressort que le site « BLABLACAR » est le plus simple à utiliser et le plus fréquenté. (10 Millions d'utilisateurs en 2014).

Fonctionnel, gratuit et performant, ce site vous permet de voyager en sécurité et en toute clarté.



COMMENT S'INSCRIRE ?

Entrer sur le site, vous identifier :

Nom – prénom – adresse mail

Puis vous suivez les instructions.

COMBIEN CA COÛTE ?

1- Inscription sur le site gratuite!!!

2- Pour les trajets :

a - Si vous proposez un trajet, vous ne payez rien .

b - Lorsque vous vous inscrivez pour un trajet, la distance parcourue en tant que passager sera calculée par le site pour chacun de vos passagers. A la fin du voyage, BLABLACAR versera sur votre compte l'argent versé par les passagers que vous avez transportés.

c - Si vous êtes passager, vous avez payé à la réservation et vous ne devez rien au conducteur puisque c'est BLABLACAR qui lui envoie le prix de votre trajet.

BONNE ROUTE A VOUS!

Viviane Fournier



Remarque :

"60 millions de consommateurs" d'octobre 2014 compare 7 sites (Blablacar, carpooling, vadrouille covopiturage, IDvroom, karzoo, solution covoiture.com et je-covoiture.fr) et résume avantages et inconvénients des différentes offres...

UN DÉFI : Des économies d'énergie en famille !

Relevez le défi

Réduisez d'au moins 8% vos consos d'énergie

Le défi des Familles à Energie Positive, organisé par l'intermédiaire de l'ASDER, vient de commencer pour cette saison 2014-15. Le principe est très simple : il s'agit de constituer des équipes de familles volontaires (au sein d'une commune, d'une entreprise, etc..) avec l'objectif d'économiser le plus d'énergie possible sur les consommations à la maison : chauffage (fuel, bois, électricité, ...), eau chaude, équipement domestique et sur ses déplacements, et ce sans investissement particulier, uniquement grâce des habitudes quotidiennes légèrement modifiées.



Chaque équipe fait le pari d'atteindre 8% d'économies d'énergie - protocole de Kyoto oblige ! – par rapport à l'hiver précédant le défi : *Peu importe d'où on part, l'essentiel est de progresser ensemble!*

En Savoie, les économies d'énergie réalisées grâce à cette démarche lors des dernières éditions s'élèvent à une moyenne de 240 euros par foyer !
En d'autres termes : 15% de baisse de consommation moyenne, 2000 kWh par famille, 261 500

kWh au total, 55 tonnes de CO₂, ou encore plus de 7 tours de la terre en voiture.... Uniquement grâce au bon sens de l'être humain, cela fait réfléchir, non ?

Les familles ayant participé au défi ont apprécié le contact et les échanges enrichissants avec d'autres familles. Quelques exemples des modifications de comportement qu'elles ont adoptées : fermer les portes des pièces plus froides, laver le linge à 30°, mettre des multiprises à interrupteurs pour éviter la consommation des appareils en veille, apprendre aux enfants à éteindre les lumières après leur passage dans une pièce, enlever les emballages AVANT de ranger les courses dans le frigo....

Pour plus d'informations :

- Guide des 100 écogestes à télécharger sur <http://savoie.familles-a-energie-positive.fr/>
- Conseils (construction, achat de logement, gestion du quotidien, etc..)

<http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/habitation>

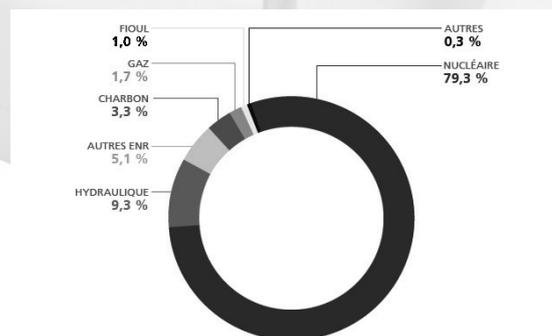
<http://www.energie-environnement.ch/maison>
: écogestes pièce par pièce

Des conseillers sont également à votre disposition à l'ASDER sur rendez-vous :

www.asder.asso.fr

Si vous êtes intéressé pour participer au défi à l'échelle de la commune lors de la prochaine saison, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Sophie Berthet-Rimbaud



Origine de l'électricité (source EDF) en 2013

Pendant l'été, les Espaces Verts c'est puissance 2!

Depuis début mai, et pour 6 mois Eric Pépin est secondé par Patrick Falquet. Ils ont pour tâches d'entretenir notre cadre de vie et de l'embellir. Ils s'affairent et se chargent de couper, tondre, «éparer» et de pourvoir à l'entretien de la Step du Boisson qui parfois en saison estivale réclame un peu plus d'attention en cas d'orage violent notamment via un sms.



Classe de mer en Bretagne :

Le char à voile sur les plages de Bretagne.



Malgré quelques incidents de débutants, nous sommes parvenus à contrôler notre char. Nous avons appris le vocabulaire particulier de ce véhicule : le palonnier, la têtère, la bôme, l'écoute... grâce aux deux moniteurs qui nous ont accompagnés à chaque séance. Ils nous ont entraînés à gréer le plus rapidement possible en organisant une course.

Nous avons adoré cette classe de découverte et tout particulièrement le char à voile...surtout lorsqu'il y avait du vent et que nous pouvions enfin rouler sans pousseur! La plupart d'entre nous a pu ressentir à quel point le char à voile est un sport formidable. Mais depuis notre retour, nous n'entendons plus bien en classe car nous avons

conservé du sable dans les oreilles!

Durant notre fabuleux séjour à Pléneuf Val André, nous avons fait trois séances de char à voile, dont une seule avec du vent.

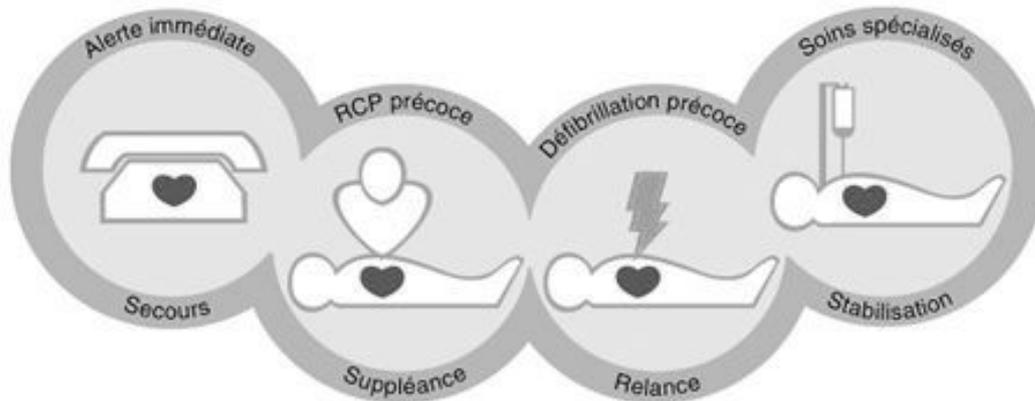
Les élèves de CM1-CM2



Elections européennes, scrutin du 25 mai 2014

623 inscrits, 313 votants, 2 nuls, 8 blancs. Résultats en voix et % : FN : 75/24,75 - UMP : 48/15,84 - Europe Ecologie : 39/12,87 - PS : 35/11,55 - Modem : 31/10,23 - Europe Finance : 24/7,92 - Nouvelle Donne : 16/5,28 - Debout la France : 15/4,94 - Alliance Ecologie : 7/2,31 - Nous Citoyens : 3/0,99 - Lutte Ouvrière : 2/0,66 - Espéranto : 2/0,66 - Communistes : 2/0,66 - Rég et peuples solidaires : 2/0,66 - UPR Sud-est : 1/0,33 - Parti Fédéraliste Européen : 1/0,33.

FORMATION "PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1" (PSC1)



Trop peu de personnes sont formées aux Premiers Secours et il suffit d'une fois pour regretter toute sa vie !

Il n'est jamais trop tard pour apprendre, mais parfois trop tard d'attendre... car ce sont ces premiers gestes qui peuvent sauver !

Sachez que cette formation vous sera toujours utile, pour vous, pour votre famille, vos proches ou dans la rue si besoin...

N'hésitez pas non plus à vous remettre à jour si vous avez suivi cette formation il y a longtemps car les gestes et les connaissances se perdent, et surtout les savoirs et donc les pratiques évoluent !

A Châteauneuf, nous vous proposons une formation PSC1 avec usage du défibrillateur.
Venez vous inscrire auprès de la Mairie !

QUELQUES RÈGLES DE CIVISME : RAPPELS

Afin que la vie quotidienne dans notre commune continue d'être acceptable et agréable, nous devons les uns et les autres y contribuer en respectant son voisin, son environnement et en suivant quelques règles de civisme...



Automobilistes : modérez votre allure aux abords des villages et sur les routes communales.

Propriétaires de chiens : veillez au respect de votre voisinage et à la propreté des espaces publics.

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le règlement sanitaire départemental. Pour les déchets verts, pensez à la déchetterie ou au compostage.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00
(arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 art. 9).

Respectez les **espaces verts et fleuris**, les installations publiques, les terrains de jeux ainsi que les propriétés privées.

N'hésitez pas à prévenir votre voisinage en cas de festivités.



La page des enfants

Le potager



L'école reprendra ses activités de jardinage en mars prochain. Tous les habitants désireux d'apporter leur aide et leurs compétences peuvent contacter l'école pour prendre part à cette belle action collective.



La future classe de découverte

Le 4 mars prochain au petit matin, les élèves de CM1 et CM2 partiront en classe de découverte à Buis Les Baronnies. Cette petite ville se situe dans la Drôme à 300 km environ de notre village.

Nous y apprendrons à escalader sur une falaise. C'est excitant mais nous aurons sûrement le vertige !

Là bas, nous observerons le paysage et son histoire, une exploitation d'oliviers ; nous visiterons Vaison la romaine avec ses vestiges antiques, le château de Grignan. Ce sera génial ! Le château date de la Renaissance.

C'est la première fois que certains d'entre nous partiront avec la classe. Ça va nous faire un choc ! Pour le moment, certains ont même un peu peur.

Nous remercions les municipalités de participer au financement de la classe de découverte pour nous permettre de travailler et d'apprendre en nous amusant.



Le gymnase

Toutes les classes de l'école sont allées au gymnase pour faire du sport. Avant de commencer, nous cou-



rons tous 5 minutes dehors pour nous échauffer. À l'intérieur, nous trouvons 5 ateliers : un plint qui nous demandait un grand courage, une corde longue qui pompait beaucoup nos forces mais qui renforçait notre physique, deux barres asymétriques, une poutre, des tapis pour faire des roulades et des équilibres, du badminton et des tatamis pour réaliser d'incroya-



bles pyramides humaines à l'acrogym. À la fin de la séance, nous étions très épuisés par tous ces exercices très difficiles.

Nous nous écroulions sur place mais c'était génial ! Tous les élèves ont adoré ! Quelques élèves ont réussi à monter tout en haut de la corde.



Avis à la population

Début février, un auteur illustrateur parisien viendra rendre visite à tous les élèves de notre école. Son nom est François Larzem mais il publie également sous le pseudonyme «Ephémère». Cet auteur n'ira pas seulement à Châteauneuf mais aussi à St Jean de la Porte et au collège de St Pierre d'Albigny.

Nous lisons actuellement l'un de ses plus longs romans intitulé «Milo Forest». Nous nous sommes inspirés de deux de ses idées pour écrire un livre que nous lui offrirons. Nous l'accueillerons chaleureusement, lui poserons quelques questions et nous profiterons de ses talents d'artiste illustrateur en peignant avec lui.



Les élèves du CM1-CM2



Temps d'Activités Périscolaires (TAP)



sa place pour vivre un temps de loisirs à sa mesure. Le beau temps de septembre et octobre a favorisé les activités en extérieur.

A Châteauneuf les enfants ont pu rejoindre les ateliers de pâte à sel, peinture aborigène, zumba, théâtre, cuisine, origami A Coise les enfants ont pu suivre des activités sur le thème d'Halloween, de la couture, du cirque, de la peinture, ou créer des décorations de Noël

La mise en place des TAP s'est faite à la rentrée 2014.

Pour les écoles de Châteauneuf et Coise, les TAP ont lieu le mardi et le vendredi durant 1h30. A l'école de Châteauneuf sur les 107 élèves 99 vont au périscolaire et 82 sont inscrits en moyenne aux TAP. A Coise, sur 158 élèves, 141 sont inscrits au périscolaire et 115 vont en moyenne aux TAP.

Les enfants peuvent choisir leurs activités en fonction de leurs envies. Chacun trouve



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Toute l'équipe des bénévoles de la bibliothèque municipale vous souhaite une bonne année 2015, pleine de lectures pour vous faire rêver.

Horaires :

Jeudi et vendredi 16h30 à 18h30 en période scolaire.
Jeudi de 16h à 19h pendant les vacances.
Fermeture : mi juillet – mi août et vacances de Noël.

Rappel des animations de 2014 :

Pour les adultes :

La conteuse Isabelle Jeannot le 21 février
Echanges et moment de partage entre lecteurs : dans le cadre du prix Rosine Perrier le 15 Mai (lauréate



de ce prix : Paola Pigani pour « n'entre pas dans mon âme avec tes chaussures »)
Sans thème précis, le 21 novembre chaque lecteur qui le désirait a pu présenter un ouvrage particulièrement apprécié.

Pour les petits :

- L'opération 1ères pages pour les bébés nés en 2013.
Un "raconte tapis" le matin du 23 janvier.
Une soirée pyjama le soir du 16 septembre autour d'un autre raconte tapis :
« La chaussette verte de Lisette »
- La crèche et les assistantes maternelles sont accueillies une fois par mois.



Pour les élèves :

Nous continuons à accueillir les classes le jeudi de 13h30 à 15h avec les enseignants. A cette occasion, les élèves empruntent un livre puis un moment est consacré à la lecture d'un conte ou de poèmes.





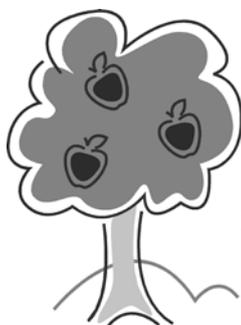
Grâce à la subvention communale allouée nous avons pu acheter cette année 180 ouvrages (adultes et jeunes). De plus nous en réservons chaque mois auprès de la bibliothèque départementale.

Cette année bien remplie confirme que la bibliothèque est un vrai lieu d'animation culturelle pour la commune et nous souhaitons convaincre toujours plus d'habitants de la fréquenter...

En 2015, nous reconduirons toutes les actions culturelles organisées en 2014 et nous vous informerons si de nouvelles animations sont mises en place.



AUX 3 POMMES



Depuis 2008, le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) « aux 3 pommes » accueille les tout-petits de 0 à 4 ans, accompagnés de leurs parents ou grands-parents, ainsi que les futurs parents pour partager un moment d'échange et de convivialité.

Ce lieu permet à l'enfant de sortir de son « cocon » familial, de préparer sa future rentrée à l'école maternelle, de côtoyer d'autres enfants à travers le jeu.

Vous avez besoin d'échanges et d'écoute autour de votre rôle de parent, ou simplement l'envie de rencontrer d'autres personnes, n'hésitez pas à rejoindre le LAEP.

L'accès « aux 3 pommes » est gratuit et sans inscription, tous les mardis entre 9h et 11h30, sauf pendant les vacances scolaires, une équipe (professionnelle et bénévole) vous accueille à la salle du Château Verdon (immeuble situé à côté du trésor public) à Chamoux sur Gelon.

Ce lieu d'accueil propose des activités adaptées et variées toutes les semaines (peinture, atelier transvasement, motricité...) un programme est affiché à la mairie de Châteauneuf ainsi que sur le site internet de Cœur de Savoie. Chaque semaine, cinq à six enfants se retrouvent pour s'amuser, venez les rejoindre !



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Nathalie FIELBARD, animatrice du LAEP au 04.79.25.91.36 ou Martine CHEVRIER, Communauté de Communes au 04.79.44.25.28

Comcom Cœur de Savoie : www.coeurdesavoie.fr



PRINCIPE "SILENCE VAUT ACCORD"

Au Conseil des ministres du 22 octobre 2014, le secrétaire d'État chargé de la réforme de l'État et de la simplification a présenté les projets de décrets mettant en œuvre le principe "silence vaut accord" au sein des administrations d'État. Leur date d'entrée en vigueur est fixée au 12 novembre 2014. Le principe tel qu'il est désormais inscrit à l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 modifiée est que le silence gardé par l'administration sur la demande d'un usager pendant deux mois vaut acceptation.

Les usagers sont les personnes physiques et les personnes morales de droit privé. Les décisions intervenant dans le cadre des relations entre personnes publiques ne sont pas concernées par cette évolution.

*Après l'entrée en vigueur de ce principe pour l'État et ses établissements publics, la réforme sera applicable aux collectivités locales, aux organismes de sécurité sociale et aux autres organismes chargés d'une mission de service public au plus tard **le 12 novembre 2015**. source : <http://www.vie-publique.fr/>*

CREATION D'UN SITE INTERNET

Début avril le site municipal devrait être opérationnel. En principe il s'appellera www.chateauneufmairie.fr.



Il offrira un ensemble de services et permettra de s'informer en temps réel des événements locaux et de répondre au mieux aux questions que vous vous posez en matière de formalités et documents à renseigner, pour quelle date d'échéance, de la liste des associations, des artisans, etc... et de joindre via des (hyper)liens les sites référents et officiels des services publics, Coeur de Savoie, ou bien les lieux d'animations sportives, culturelles, ou sites d'évènements. Nous l'avons souhaité pratique, ergonomique

et compatible avec les smartphones. C'est le prestataire "SignéBlulette" qui le développera et nous le livrera pour cette échéance.

Bâti sur un principe collaboratif (dit cms) il sera simple à mettre à jour et différents rédacteurs pourront y insérer articles, photos, vidéos ce qui devrait être source de réactivité.

Plusieurs conseillers participent à la réflexion sur son design et son contenu. Ils devront ensuite s'impliquer pour le "nourrir" condition nécessaire pour le maintenir attrayant au fil du temps et recevoir vos visites! Concertation, validation au cours de rencontres régulières : occasions de mettre en forme les informations à éditer et de tirer profit des remarques dont vous ne manquerez pas de nous faire part en tant qu'utilisateurs assidus.



VIE DES ASSOCIATIONS

SIEGC



Deux avis de recherche

Afin d'organiser un temps calme de lecture durant le périscolaire ou les TAP, dans le cadre de "Lire et Faire lire", le SIEGC recherche des bénévoles retraités de plus de 50 ans. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Fanny Japhet au 04.79.44.24.13 ou par mail ecj@cc-gelon-coisin.com



Le SIEGC recherche également un animateur (13h/semaine) durée indéfinie pour le moment. CV et lettre de motivation à Mme la Présidente, du SIEGC.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES

Agenda

Manifestations à venir :

- Loto le 31 janvier à la salle des fêtes de Coise : ouverture des portes 19h, début des parties 20h15.
- Repas dansant le 21 mars à la salle des fêtes de Bourgneuf sur réservation.
- Thé dansant le 22 mars à la salle des fêtes de Bourgneuf de 14h à 18h avec Cyril et Virginie DANREY.

Renseignements et réservations
au 06 27 92 66 67 / Cécile NEY



LES CASTEL NEUVES VOIX ONT BESOIN DE VOUS

Nous venons vous présenter nos meilleurs vœux pour 2015.

Nous avons achevé l'année 2013 par un spectacle de Noël à la salle communale. Cette année, nous n'en avons pas monté car cela demande un très gros travail et c'est pourquoi il est préférable de se donner deux ans pour le préparer !

Cela ne nous a pas empêché de nous produire en 2014 à l'hôpital Saint Antoine à Montmélian ni à la commémoration du centenaire de la Grande Guerre le 11 novembre et enfin plus récemment lors de l'inauguration de la plaque commémorative du mariage de Jean Moulin à Betton-Bettonnet avec l'appui et le renfort de nos amis d'Interlude de Chamoux sur Gelon.

Toujours grâce à la bienveillance de notre municipalité, nous bénéficions d'une salle de répétition qui se trouve en dessous de la salle communale et nous nous y réunissons tous les mardis soirs à partir de 20h15.

Venez simplement en curieux assister à une de nos répétitions et vous serez tenté(s) de nous rejoindre ou pas. Nous avons besoin de voix d'homme (nous n'en avons que deux !)

Bonheur, santé et réussite, voici ce que nous vous souhaitons pour 2015.



SOCIETE DE CHASSE

Au cours de cette année 2014, l'association



de chasse a constaté une nette augmentation du nombre de ses adhérents. En effet nous comptons actuellement 30 chasseurs contre 23 auparavant.

Quatre équipes se répartissent les 13 bracelets chevreuils alloués à la société de chasse ainsi que le bracelet cervidé coiffé.

A ce jour, 7 sangliers ont été abattus. Concernant les chevreuils, le résultat devrait bientôt être atteint.

Nous espérons que tous les chasseurs ont été satisfaits de leur venaison pour cette année 2014/2015.

Les dégâts constatés dans la commune n'ont pas été très importants cette année grâce à l'efficacité du piégeur qui a capturé beaucoup de blaireaux et de corneilles.

Le Président de l'ACCA
Gilbert PEPIN

MALTAVERNE : VOGUE DU VILLAGE

Comité d'animation de Châteauneuf



Les fêtes de village rythment depuis toujours la vie de nos communes.

Elles permettent de réunir anciennes et nouvelles générations, de mixer les nouveaux arrivants et les habitants de souche mais c'est surtout l'occasion de vivre des moments conviviaux. Le Samedi 23 août, vous étiez nombreux à venir vous régaler du repas préparé par les bénévoles du comité d'animation, puis à danser sur les musiques jouées par l'orchestre de Fabrice PELUSO. L'ambiance était au rendez-vous sur la piste de danse, tandis que certains estimaient le poids du jambon, ou misaient sur le bon numéro de la tombola.

Pour l'année 2015, toute l'équipe du comité vous donne rendez-vous pour diverses animations,.

Une nouveauté cette année avec le retour à Châteauneuf, fin février des « failles », puis nous vous proposerons une vente de diots/polenta début avril,

Nous espérons vous retrouver aussi nombreux que cette année pour le repas dansant qui se déroulera le samedi 22 août 2015.

Jacky MANTEAU : président
Emmanuelle PERIGUE : trésorière
Jean-Christophe DUISIT : secrétaire



VU D'ICI : LES SONS DU LAC

VU D'ICI : une association engagée pour la Culture sur notre Territoire !



Bientôt huit ans que l'association développe et diffuse les Arts Vivants sur notre Territoire Cœur de Savoie ! On retient bien sûr le festival "les sons du lac", rendez-vous culturel du début d'été mais aussi de plus petits événements sous d'autres formes que porte VU D'ICI tel que :

- "Brin d'Arts" : Résidence d'Artistes Circassiens sur le canton de Chamoux s/Gelon en 2011 (travail avec les écoles et les ateliers périscolaires),

- "Bienvenue chez ton voisin" : Théâtre musical chez l'habitant avec repas partagé. 4 spectacles dans 4 salons sur les 4 cantons du Territoire en 2014. En 2015, ce sont 8 dates de représentation à domicile qui se dérouleront du 30 janvier au 20/03...(Découvrez les dates et réservez vos

soirées sur le site internet à la page contact ou à la secrétaire de l'association au 06 87 85 23 13),

- "Le Printemps des Sons du Lac" : Soirée Repas-Spectacles. Chaque année est un succès de ce rendez-vous de printemps qui attire de plus en plus de monde autour d'une soirée de 3 spectacles et d'un repas de qualité préparé par nos fidèles cuistots ! Le prochain rendez-vous est fixé à la Salle de la Treille de Saint Pierre d'Albigny le 4 avril (Soirée sur réservation uniquement),

- "Entrez dans la Danse" : Création 2015. Grand bal populaire original dans un village du Territoire Cœur de Savoie. Chaque année nous nous installerons dans un village du Territoire pour une soirée gratuite et pour tous dans une ambiance guinguette ! Restez connecté sur le site www.lessonsdulac.com.....Le lieu vous sera dévoilé très bientôt ! <http://www.lessonsdulac.com/>

- Festival Les Sons du Lac" : , Un public venu très nombreux, des "fidèles", "des nouveaux" ont répondu "présents" le samedi ! Une belle soirée, de beaux spectacles, une chaleureuse ambiance et une solidarité incroyable nous ont reconforté de notre première soirée "à l'eau". Rendez-vous le 3 et 4 juillet 2015 : même lieu, même heure !

Profitant de cet espace d'expression, l'association VU D'ICI et toute son équipe de bénévoles remercient le conseil municipal de Châteauneuf pour son accompagnement et sa mise à disposition du site. Merci aux entreprises et aux artisans du canton qui nous renouvellent chaque année leur soutien et qui nous font confiance





sur notre engagement. Les producteurs locaux nous ont une nouvelle fois agréablement surpris par leur générosité et leur gentillesse ! Enfin un GRAND GRAND merci au public Castelneuvois pour sa fidèle présence !

VU D'ICI
Action Culturelle
Territoire Cœur de Savoie

<http://www.lessonsdulac.com>



PATRIMOINE : RESTAURATION DU MAÎTRE-AUTEL

Le maître autel de l'église date du XVII^{ème} siècle. Il provient de l'ancienne église détruite des Antonins à Chambéry (située place de l'Hotel de Ville). C'est un ensemble remarquable de style baroque, classé à l'inventaire supplémentaire des objets mobiliers en 2010 pour sa partie supérieure. Sa partie inférieure, plus récente, a été conçue pour obtenir un ensemble homogène. Il a été mis en place après la reconstruction de l'église entre 1707 et 1727 : sur son panneau central est représenté « Le martyr de Saint-Etienne », patron de l'église.

L'ensemble en un bon état de conservation a besoin de quelques travaux pour retrouver son éclat tout en conservant la patine du temps.

Les travaux viseront à :

- traiter le bois contre les attaques des insectes xylophages,
- nettoyer l'ensemble de la structure des projections de cire, de poussière et de noir de fumée,
- reprendre des dégradations mécaniques, chocs, décollements,
- retoucher les manques sur la polychromie et la dorure,
- remettre en place et fixer les statuettes et le Christ en partie sommitale.

Ce travail a été confié à Isabelle Rosaz de Coise, restauratrice agréée, qui est déjà intervenue sur un tableau de l'église.



Il est réalisé sous le contrôle de Mr Raffaelli, responsable du service de conservation départementale du patrimoine.

Le financement bénéficie d'une aide importante du conseil général.

Les travaux ont débuté première semaine de décembre. L'achèvement est prévu pour le mois d'avril 2015.

C Cholat

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



CONCERT DE NOEL : VIVA VOCCE



Le 20 décembre 60 choristes venus de Chambéry pour interpréter un répertoire de chants de Noël de France mais aussi d'Espagne, du Canada, d'Afrique de l'Ouest ou encore d'Angleterre qui nous ont été offerts avec beaucoup de talent

en présence de plus de cent auditeurs motivés et qui s'étaient déplacés malgré d'autres soirées récréatives à proximité. Cet ensemble était dirigé de main de maître par Marie-Françoise Grasset.

Enjouée, l'atmosphère dégagée par le groupe devint rapidement communicative et c'est une belle soirée que nous avons partagée!

Sur le parvis de l'église, rituel oblige, le verre de vin chaud et la part de gâteau de Savoie étaient offerts par la municipalité à l'issue du spectacle.



L'occasion de se souhaiter une agréable fin d'année avec les faveurs d'une météo très clémente.



CÉRÉMONIE DES VOEUX 2015

Rituel convivial de début d'année, la cérémonie du 9 janvier fut tout d'abord l'occasion de se recueillir et de témoigner collectivement de notre solidarité et de notre peine devant une actualité violente. Puis cette rencontre permettait à Monsieur le maire d'accueillir les habitants nouveaux venus (avant de les recevoir plus longuement à un autre moment).





Rappelant qu'il s'agissait d'une année de transition il dressait un tableau rapide des réalisations en cours (cour de l'école, city-stade, site web, ...) et de quelques pistes de réflexion de l'équipe municipale.

le proche avenir avec confiance et optimisme. Puis il remerciait de leur compétence et attention le personnel municipal : Françoise, Christine, Eric et Lætitia



Il précisait ensuite que "Cœur de Savoie" et les différents syndicats œuvraient simultanément au mieux-vivre des castelneuvois et que l'emploi était une préoccupation bien présente chez les élus de la Combe de Savoie.

Ces organisations en s'adaptant apportent les différents services qui concourent au bien-être collectif. Des réalisations, des réformes, un encouragement à envisager

Henri Carrel terminait son allocution en présentant ses meilleurs vœux de bonheur et de santé au nom du Conseil Municipal et invitait l'assemblée à se réunir autour du verre de l'amitié et d'une part de savoureuse galette fraîchement sortie du fournil de notre pâtissier-boulangier M Allard, occasion de couronner quelques jeunes rois et reines d'un soir... dans la convivialité.



INFO - SERVICES

Mairie de Châteauneuf :

Horaires d'ouverture du secrétariat

lundi	8h30-12h	14h-17h
mardi		16h-19h
jeudi		14h-17h
vendredi		14h-18h

Permanences du maire :

aux horaires d'ouverture du secrétariat et sur rendez-vous.

Téléphone : 04 79 28 84 16

Mail : mairie.de.chateauneuf@wanadoo.fr

Comcom Coeur de Savoie :

Antenne de Chamoux sur Gelon

Tel : 04 79 44 25 28 / Fax : 04 79 44 29 94

Lundi, mardi, jeudi : 10h-12h / 16h-17h30

Mercredi et vendredi : 9h-12h

www.coeurdesavoie.fr

Relais d'Assistance Maternelle

Le Chamoyard, 263, rue de l'Arclusaz

73390 - Chamoux s/ Gelon

Tel : 04 79 25 91 36

www.cc-gelon-coisin.com

Espace Cantonal Jeunesse

Rue des Ecoles à 73390 - Chamoux s/Gelon

Tel / Fax : 04 79 44 24 13

Du mardi au samedi sur RDV

www.cc-gelon-coisin.com

Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon Coisin (SIEGC)

Rue des Ecoles à 73390 - Chamoux s/Gelon

Tél. : 04 79 44 24 13 / Fax : 04 79 44 29 94

mail : ecj@cc-gelon-coisin.com

site : www.cc-gelon-coisin.com

Crèche - Halte Garderie (Struct. multi accueil)

Tel : 04 79 25 71 45 / multiaccueil@cc-gelon-coisin.com

du lundi au vendredi : 7h30-18h30

Social :

Centre Polyvalent d'Action Sociale

«Le Chamoyard» - 73390-Chamoux-sur-Gelon - Tel : 04 79 44 53 55/fax : 04 79 44 26 51 Secrétariat : Christelle Gaudin

Ouvert au public : lundi matin, mardi et vendredi - sur rdv

- Assistante sociale (**Sabine Magnin, Pauline Even**) : sur rdv, mardi et vendredi
- Puéricultrice (**Virginie Ravix**) : mardi matin (9h30-12h), sans rdv
- Consultations nourissons : 1er ou 2ème jeudi du mois : 9h00-12h00
- Permanence CPAM : vendredi de 11h à 12h
- Allocations familiales :
 - CPAS St Pierre d'Albigny : lundi 14h à 16h
 - CPAS Montmélian : jeudi 9h à 12h
 - CPAS La Rochette : jeudi 13h30 à 16h
- RSA : rdv au 0810 25 73 10 (CAF) ou 09 69 36 87 00 (MSA)
- Conseillère économie sociale et familiale (**Mme Langrée**)
prendre rdv (04 79 96 62 63 (répondeur))
- Mission Emploi Entreprises : mardi et jeudi de 9h à 12h, tél : 07 78 41 22 40
- Sage-femme (**Patricia Deboevere**) : tél : 06 10 66 76 89
- Médecin PLI/EJF (**Gaëlle Séné**) : tél : 04 79 44 23 00

CIAS - Centre Intercommunal d'Action Sociale

Rue des Ecoles à Chamoux, tél : 04 79 36 40 51, ouvert : lundi : 8h30-12h et 13h30-17h

mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 13h30-17h

CLIC : Un service pour les personnes âgées (Centre Local d'Information et de Coordination),

Territoire de développement social de la Combe de Savoie, Immeuble "le Comte Rouge", 300, avenue de Savoie, 73800 MONTMELIAN, tél. 04.79.44.23.00, Permanence le mercredi : 8 h 30-12 h / 14 h-17 h 30

Santé :

Médecins

Dr Bermond : généraliste à Châteauneuf
Tel : 04 79 28 85 05 (fermé mercredi et vendredi)

Dr Dautrème : généraliste à Chamoux-sur-Gelon / tel : 04 79 36 40 33 (fermé jeudi)

Dr Déglise : dentiste à Chamousset
Tel : 04 79 36 46 22

Dr Uhl et Krottoff : généralistes à Coise
Tel : 04 79 69 18 46

Pharmacie

Mme Ollinet à Chamoux-sur-Gelon
Tel : 04 79 36 47 75
lundi au vendredi : 9h-12h/14h30-19h
le samedi : 9h-12h30

Infirmières

Cabinet Arc - Gelon Infirmières
Chamoux - Tous les jours de 8h00 à 9h00
Tel : 04 79 44 20 84

Cabinet Boymond, Olivier & Huens
Chamoux - lundi au vendredi : 8h00-9h30 / samedi 8h30-9h
et sur RDV
Tel : 04 79 36 49 40

Cabinet Berlioz & Brunier
rue de la mairie, 73 800 Coise St Jean
soins à domicile, au cabinet sans rdv : samedi de 8h à 9h
du lundi au vendredi : 8h30-9h et sur rdv le soir
Tél : 06.01.07.54.90

Services et administrations :

Trésor Public

Tel / fax : 04 79 36 40 24 / 04 79 36 43 91. Ouvert les
mardi, jeudi et vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Déchetteries :

- Chamoux

Tel : 04 79 36 41 06
du mardi, jeudi: 14h - 18h (jq 19h en été)
samedi 9h 12h, 14h - 18h (jq 19h en été)

- St-Pierre d'Albigny

Sous la gare/tél. : 04.79.28.65.98
lundi : 9h - 12h et 14h - 17h
mardi à vendredi : 14h - 17h
samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

Syndicat des eaux de Chamoux

«La Servaz» à Chamoux-sur-Gelon
Tel : 04 79 36 40 11
Fax : 04 79 44 26 37

SIVU Assainissement

rue des Ecoles à Chamoux sur Gelon
Tél : 04 79 25 21 02, le jeudi de 14h à 18h

Conciliateur de justice

Mairie de Chamoux s/ Gelon
Conciliateur : Dominique SETA
Permanence : 1er mercredi de chaque mois 9h-11h sur rdv.

Ecoles :

Coise-St-Jean-Pied-Gauth. tél. 04 79 28 86 90
Châteauneuf tél. 04 79 28 85 20

Transports :

- SNCF : www.ter-sncf.com (Rhône-Alpes) ou tél : 35 35
Gare de St-Pierre d'Albigny, Montmélian &
"Point d'arrêt" à Chamousset
- mobisavoie.fr : le site mobilité du Conseil Général

La Poste

- APC de CHATEAUNEUF
tél : 04 79 25 69 17
lundi, jeudi, vendredi : 13h45 - 17h15,
mercredi : 14h45 - 18h15
départ du courrier : 15h00
fermé les mardi et samedi.
- APC de COISE
tél : 04 79 75 10 76
du lundi au vendredi, le matin : 10h à 12h,
l'après-midi de 14h00 à 16h30,
fermé le mercredi ap-midi et le samedi.

Poste de CHAMOUX

tél : 04 79 36 40 48
du lundi au vendredi, l'après-midi de 13h30 à 17h,
le samedi de 8h30 à 12h



LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Nature de la pièce	Où s'adresser ?	Pièces à fournir, Coût
CARTE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE validité : - 10 ans pour les mineurs, - 15 ans pour les majeurs et selon date d'établissement	À la mairie du domicile. (N.B. : La présence du demandeur est obligatoire). Délai d'obtention 1 à 2 mois.	Deux photographies aux nouvelles normes. Un extrait d'acte de naissance pour les mineurs et les détenteurs d'une carte non sécurisée. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Si renouvellement, restitution de l'ancienne carte. Gratuit. A défaut de la restitution (perte, vol) : 25€
CASIER JUDICIAIRE BULLETIN N°3	Casier judiciaire national, 107, rue du Landreau, 44079 Nantes cedex 1 cjn@justice.gouv.fr	Imprimé de demande à retirer en mairie.
CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ	Se renseigner en mairie.	—
CERTIFICAT DE NATIONALITÉ	Au Greffe du Tribunal d'instance du lieu de résidence.	Se renseigner en mairie.
DUPLICATA DU LIVRET DE FAMILLE	À la mairie du domicile ou du lieu de mariage.	Imprimé de demande à retirer en mairie. Gratuit.
EXTRAIT DE MARIAGE	À la mairie du lieu de mariage.	Indiquer nom, prénoms et date de mariage. Gratuit. 1 enveloppe timbrée pour l'envoi, libellée à votre adresse.
EXTRAIT DE DÉCÈS	À la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt.	Indiquer nom, prénoms et date du décès. Gratuit. 1 enveloppe timbrée pour l'envoi, libellée à votre adresse.
EXTRAIT DE MATRICES CADASTRALES	À la mairie de la commune où est située la propriété ou au cadastre.	—
EXTRAIT DE NAISSANCE	À la mairie du lieu de naissance. Pour les Français nés à l'étranger : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes - <i>Service Central de l'État Civil</i> - 11, rue de Maison Blanche 44941 NANTES Cedex9 www.diplomatie.gouv.fr	Indiquer nom, prénoms et date de naissance. Gratuit. Fournir une pièce d'identité. 1 enveloppe timbrée pour l'envoi, libellée à votre adresse. Demande possible par internet dans certaines mairies.
INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES	À la mairie du domicile ou sur www.service-public.fr (N.B. : Les inscriptions ne sont pas automatiques).	Carte d'identité. Justificatif de domicile.
LÉGALISATION DE SIGNATURE	À la mairie.	Signature à faire à la mairie. Carte d'identité. Gratuit.
PASSEPORT BIOMÉTRIQUE	Dans une mairie équipée d'une station spécifique. ex : St-Pierre d'Albigny, Montmélian, ...	
SORTIE DE TERRITOIRE	Document supprimé par la circulaire du 20*11/2012)	Le mineur devra posséder un passeport ou une carte d'identité
TITRE DE SÉJOUR	Se renseigner en mairie.	
JOURNÉE D'APPEL À LA DÉFENSE	Recensement obligatoire pour les jeunes de 16 ans, garçons et filles Possible sur www.service-public.fr	Livret de famille. Carte d'identité du mineur.

CARNET D'ADRESSES 2015

ASSOCIATIONS

• Association de Chasse - président : Gilbert PÉPIN	04 79 28 84 44
• Association Loisirs et Pêche - président : M. DURI	06 28 80 42 76
• Association des Parents d'Élèves - mël : ape-rpi@orange.fr	
• Amicale des Donneurs de Sang - contact : Geneviève GENIN	06 22 89 70 20
• L'Atelier des Couleurs : - présidente : Corinne WAGNER	04 79 69 28 80
• Chorale Castel Neuves Voix : - président : Jean Claude DUGAVE	
• Club de l'Amitié - Bureau en cours de constitution	
• Comité d'Animation de Châteauneuf - Président : Jacky MANTEAU	04 79 28 89 62
• VU D'ICI - Présidente : Cathy GAUGLIN	06 22 64 34 71

SAMU



POLICE



AUTRES SERVICES

• Bibliothèque Municipale - responsable : Liliane LUC	04 79 44 34 17
D.A.C.S (Déplacements Associatifs du Canton de St-Pierre d'Albigny - Mairie - 73250 Saint Pierre d'Albigny	06 45 93 51 57
Agence Postale Communale	04 79 25 69 17

UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE

Les tarifs de location sont les suivants :

Utilisation pour les festivités (repas, soirées dansantes...) :

- Particuliers de la commune : Été / Hiver : 80 € / 110 €
- Associations ayant leur siège dans la commune (au delà d'une utilisation gratuite par an) : Été / Hiver : 80 € / 110 €
- Particuliers et associations extérieures à la commune : Été / Hiver : 305 € / 380 €

Utilisation pour les réunions de travail :

- Associations de la commune et structures intercommunales dont fait partie la commune: 3 réunions annuelles gratuites
 - Associations extérieures à la commune comprenant des membres résidant dans la commune : première réunion annuelle gratuite, puis : Été / Hiver : 20 € / 30 €
- Une caution de 500 € est exigée à la remise des clefs ainsi qu'une attestation d'assurance.
Le règlement de la location se réalise par un chèque à l'ordre du Trésor Public.
Période d'hiver : 1er octobre - 31 mars.
Période d'été : 1er avril - 30 septembre.



ÉTAT-CIVIL 2014

Naissances :

Alban MARTIN
Axelle FREZINSKY
Mia PLANCHE
Arsène HAUÛY
Eliot DELCOURT
Calista MARQUES
Adem GAUGLIN
Louise MILLE ZULIAN
Elza DIDIOT
Léo FLOQUET

Mariages :

Roseline SIDORSKI et Loïc GARESIO
Delphine RUTIGLIANO et Stéphane MARTIN

Décès :

Camille NOVEL
Jean LAPIERRE
Hélène DALBAND-PATASSE
Marie Louise JACQUIN
Antonia TULIMIERO
Joseph RICHARD

